

## Fiche 4 : Les Formations d'Initiatives Locales (FIL)

La Formation d'Initiative Locale est une réponse personnalisée et territorialisée à un besoin collectif rencontré dans un service, une division, un établissement, un réseau d'établissements, un bassin, dans le cadre des formations de proximité.

Composantes principales du plan pluriannuel de formation, les FIL ont pour objectif de développer des pratiques collectives et des compétences professionnelles communes, de construire en équipe des réponses adaptées au contexte local, de faire monter en compétences les collectifs de travail, afin de les rendre autonomes dans leurs questionnements et dans la résolution de problématiques professionnelles partagées.

Les FIL d'établissement peuvent être complémentaires des formations de bassin ou de réseau d'établissements. L'échelon bassin doit prendre toute sa place dans la mise en œuvre des formations de proximité.

La demande de mise en œuvre de FIL se fait dans le cadre du plan pluriannuel après avis de la commission formation continue.

### 1. Les priorités de formation dans le cadre des Formations d'Initiative Locales (FIL)

En prenant en compte les priorités nationales, le projet d'académie et la réflexion collective, les demandes de FIL peuvent s'appuyer sur les priorités ci-dessous :

- Accueillir et accompagner les élèves à besoins éducatifs particuliers ;
- Le travail personnel de l'élève : articulation travail en classe/travail hors la classe – quel travail personnel de l'élève ? pour quoi faire ?
- Quel travail collectif en établissement pour favoriser l'autonomie des élèves et leur engagement dans le travail ?
- Développer le travail collaboratif des élèves ;
- La qualité de la relation éducative et pédagogique, un levier pour créer un climat de bien-être et favoriser la persévérance ;
- La différenciation et la gestion de l'hétérogénéité ;
- L'évaluation des élèves : comment penser et mettre en œuvre l'évaluation des acquis des élèves dans ses trois dimensions : évaluer pour enseigner, évaluer pour aider l'élève à apprendre et à progresser, évaluer pour certifier ;
- Les usages pédagogiques du numérique pour favoriser les apprentissages des élèves ;
- Le conseil de classe : quelles évolutions nécessaires, quelles transformations possibles ? En particulier en lien avec la réforme du lycée général et technologique et la transformation de la voie professionnelle ;
- Penser en établissement la construction de la compétence des élèves à s'orienter ;
- Les transitions : la liaison école/collège et la gestion du cycle 3 ; la liaison collège/lycée, la liaison lycée/enseignement supérieur et le continuum Bac -3/ Bac +3.

### 2. Les préconisations de formation dans le cadre de l'évaluation des établissements

Les préconisations de formations formulées dans le cadre de l'évaluation des établissements, seront indiquées par les écoles et les établissements dans le plan pluriannuel de formation. Ces préconisations seront transformées en demande de l'établissement et hiérarchisées avec les FIL.

### 3. La mise en œuvre des Formations d'Initiative Locales (FIL)

- La mise en œuvre d'une FIL, s'appuie toujours sur un besoin, une question professionnelle, un objet commun qui mérite d'être travaillé en collectif, une problématique partagée, un objectif de travail et l'identification d'un collectif volontaire ;
- La résolution de l'action de formation mise en œuvre dans le cadre de la FIL, ne doit pas se concevoir comme une action ponctuelle, mais comme l'accompagnement d'un collectif au sein duquel une réflexion est initiée pour s'engager dans une démarche collaborative et réflexive ;
- Pour faciliter la mise en œuvre des formations, la description complète des objectifs, contenus, durée, des finalités de la formation sont à **saisir dans un formulaire de demande de FIL en ligne** ;

- Les demandes de formations dans le cadre de la continuité du cycle 3 (liaison école collège), sont intégrées dans les FIL du collège et présentées en concertation avec l'IEN de la circonscription. Le titre débutera avec la mention « Cycle 3 » ;
- Le collectif à former est composé d'au moins 10 à 15 stagiaires volontaires ;
- La commission d'analyse des formations de proximité se réunit chaque premier mardi du mois, pour analyser et accompagner la mise en œuvre des demandes de formation formulées dans le cadre du plan pluriannuel de formation ;
- Après la réunion de la commission, une notification d'instruction de la demande est transmise au demandeur et L'EAFc s'engage à mettre en œuvre la formation 60 jours après la validation de la mise en œuvre de l'action.

#### **4. Les moyens pour la mise en œuvre des Formations d'Initiative Locales (FIL)**

##### **Pour les structures (établissements, circonscriptions, services) :**

- Le paiement des vacances pour un maximum de 1,5 à 3,5 jours (9 à 21h) par année en fonction des effectifs d'enseignants ou de personnels, au tarif sensibilisation et initiation : 32€ ou approfondissement : 44€ ;
- Une bonification de 3h supplémentaire est allouée aux établissements en éducation prioritaire ;
- Les inspecteurs et CT peuvent intervenir dans les FIL dans le cadre de leurs missions. Ces heures d'intervention ne sont pas décomptées dans la dotation allouée ;
- Les formations numériques dans le cadre du dispositif TNE ne sont comptabilisées dans la dotation allouée aux établissements ;
- L'EAFc pourra participer aux frais d'organisation des FIL, à hauteur de 60%, pour un maximum de 400 à 600 €, en fonction des effectifs d'enseignants ou de personnels ;
- La FIL se déroule dans la structure, sans prise en charge des frais de salle et de déplacement des stagiaires.

##### **Pour les bassins :**

- Possibilité de mutualisation des moyens alloués aux établissements avec un maximum de 2 jours de formation en bassin ;
- Déplacement de 30 personnels (hors AED) par jour, dans un établissement du bassin ;
- Pour les formations en interdegrés, la mise en œuvre sera anticipée suffisamment longtemps à l'avance, pour organiser les remplacements des enseignants du premier degré.

##### **Pour les pôles (circonscriptions)**

- Le paiement des vacances pour un maximum de 1,5 (Pôle Basse-Terre Sud) à 2 jours (9 à 12h) par pôle par année, au tarif sensibilisation et initiation : 32€ ou approfondissement : 44€ ;
- L'EAFc pourra participer aux frais d'organisation des FIL par pôle, à hauteur de 400 (Pôle Basse-Terre Sud) à 500 € maximum).

##### **Pour les services**

- Le paiement des vacances pour un maximum de 1,5 jour (9h) de formation par service par année, au tarif sensibilisation et initiation : 32€ ou approfondissement : 44€. Les moyens des services peuvent être mutualisés par pôle.
- L'EAFc pourra participer aux frais d'organisation des FIL, pour un montant maximum de 400 € par pôle en fonction du nombre de personnels.